



Rupture conventionnelle sur cdi une personne retraitée publique

Par **Marie Christine DEBEHAIGN**, le **15/02/2017 à 18:09**

Je suis retraitée de la fonction publique (15 ans de service et 3 enfants a cette époque) et touche une pension de l'État. Je travaille en CDI dans une entreprise privée depuis ce temps la. Puis prétendre a une rupture conventionnelle qui m'ouvrirais des indemnités de chômage ?
Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **15/02/2017 à 18:34**

Bjr

Oui, mais une rupture conventionnelle n'est pas une requête habituellement à l'initiative des salariés...

Si vous avez moins de 50 ans, la retraite de la fonction publique et l'ARE (aide au retour à l'emploi) sont cumulables intégralement. Entre 50 et 55 ans, l'ARE est diminuée de 25% de la pension. Entre 55 et 60 ans, elle est diminuée de 50% de la pension et au-delà de 60 ans, c'est 75%.

Par **P.M.**, le **15/02/2017 à 21:09**

Bonjour,

J'ajoute qu'après déduction éventuelle le montant net de l'ARE ne peut pas être inférieur à 28,67 € par jour...